

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Avenant N°1 Convention de délégation de gestion

ENTRE

La Direction Interministérielle du Numérique,
sise 20 avenue de Ségur, 75007 PARIS
représentée par Monsieur Nadi BOU HANNA, en sa qualité de Directeur,
ci-après désignée « D'INUM » ou « délégrant »,

D'UNE PART,

ET

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Sise 78 rue de Varenne, 75007 PARIS
représenté par Sophie DELAPORTE, en sa qualité de secrétaire générale,
ci-après dénommé « Le MAA », ou « délégataire »,

D'AUTRE PART,

Ci-après collectivement désignées les « Parties » et individuellement une « Partie »,

Vu la convention de délégation de gestion publiée le 04/03/2021 entre le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et la Direction interministérielle du numérique (plan de relance – volet « Mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires) ;

Vu l'instruction DB/DGFIP du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB 2100712C de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021.

Préambule

Dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion des crédits du programme 363 du plan de relance, les parties ont constaté une erreur de codification du domaine fonctionnel CHORUS.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant N°1 a pour objet de corriger dans le tableau de l'article 3 de la convention de délégation de gestion :

- le domaine fonctionnel ;
- les autres données d'imputations, conformément à l'instruction DB/DGFIP du 9 mars 2021 visée en référence.

Le délégataire prend ainsi en compte les références d'imputation suivantes pour chacune des dépenses effectuées :

Références CHORUS :	
Domaine fonctionnel :	0363-04
Centre financier :	[0363-DNUM-CAAF (UO Dnum Min Agriculture)]
Centre de coût :	Au choix du délégataire
Code PAM « Projet analytique ministériel »	Sera précisé par la DINUM pour chaque projet lauréat
Code activité	Fonds "Sac-à-dos numérique de l'agent public" SNAP – 036304020001 Fonds "Innovation et transformation numériques" ITN – 036304030001
Axe ministériel 1	Mention « XX-PLAN RELANCE-OPER Versement à un opérateur destiné à la mise en œuvre d'une mesure du plan de relance,

	lorsque l'opérateur n'est pas le bénéficiaire final de la mesure (transferts indirects).
Axe de localisation interministérielle	Pour les dépenses hors immobilier, il convient de saisir le code INSEE de la commune bénéficiaire de la dépense ou, à défaut, notamment en cas de dépenses réalisées à l'échelle supra-communale, le département ou la région.


Les autres stipulations de la convention de délégation de gestion demeurent inchangées.

Fait, en double exemplaire le 11 mai 2021 à Paris

Le délégant, la DINUM,

Nadi BOU HANNA
Directeur

Le délégataire, le MAA


Sophie DELAPORTE
Secrétaire générale